

Modifications à l'homologation des pesticides contenant du fosétyl-aluminium



Tous les pesticides utilisés au Canada doivent être homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les pesticides sont réévalués pour vérifier qu'ils respectent toujours les exigences en matière de santé et d'environnement. Les réévaluations peuvent entraîner la révocation d'un produit ou d'utilisations d'un produit. Santé Canada peut aussi demander des modifications à l'étiquette d'un produit, y compris aux mesures d'atténuation des risques, aux sites d'utilisation et aux méthodes d'application.

Le fosétyl-aluminium est un fongicide utilisé sur une grande variété de cultures agricoles et ornementales et sur le gazon en plaques. Les éléments clés de la décision de réévaluation du principe actif **fosétyl-aluminium**, publiée le 14 juin 2019, sont résumés ci-dessous.

Modifications aux étiquettes des pesticides contenant du fosétyl-aluminium, à partir du 14 juin 2021

Utilisations révoquées

Cesser l'application foliaire sur les plantes ornementales cultivées en serre pour les fleurs coupées

Autres mesures d'atténuation des risques

- Utilisation interdite sur les pelouses résidentielles, dans les potagers, sur les terrains de jeu, les cimetières et les cours d'école
- Ajout à l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis
- Augmentation de volumes minimaux de pulvérisation
- Restriction à la quantité de produit manipulée par jour
- Mise à jour des délais de sécurité (DS)
- Mise à jour du nombre maximal d'applications par saison et des intervalles entre les traitements
- Restriction de l'application par bassinage du sol pour certaines cultures
- Ajout d'énoncés pour la prévention de la dérive de pulvérisation et pour la réduction des risques pour les insectes utiles, les petits animaux sauvages et les organismes aquatiques

Les utilisateurs doivent respecter les instructions des étiquettes mises à jour.

L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Lisez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez notre [outil de recherche d'étiquette](#) en ligne ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Pour plus d'information

Décision de réévaluation [RVD2019-08](#) Fosétyl-aluminium et préparations commerciales connexes. *L'étiquette approuvée par Santé Canada constitue le document officiel pour l'application de la loi. En cas de disparité avec le contenu de la présente fiche d'information, les renseignements sur l'étiquette prévalent.*

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez : canada.ca/conformite-pesticide.